

Le Naufrage

S'il était encore besoin d'un argument pour montrer la sottise de ceux qui affirmèrent l'existence d'un Dieu bon et sévère, il suffirait de citer l'horreur de la catastrophe maritime de l'Empress of Ireland.

Plus de mille cadavres flottent maintenant sur les eaux du Saint-Laurent, des orphelins pleurent, des couples ont été séparés par l'irréparable ; là, où il y avait l'allégresse du départ, la joie de franchir les vastes espaces du monde, il n'y a plus que désolation, confusion et misère.

Si quelque Dieu présidait à de pareils crimes, ce serait un fou ou un assassin...

Lorsqu'on lit les récits des survivants du désastre on est frappé par ce fait que seuls, les énergiques ont su échapper à la mort effroyable par engouffrement, parmi ceux qui se trouvaient sur le pont du transatlantique.

Ceux qui se sont réfugiés dans la prière et qui se sont attendris à gémir ont disparu dans l'abîme où le navire s'est entraîné.

N'est-il pas émouvant, ce récit de la mort du neveu du grand tragédien Anglais Irving et de sa femme ? C'est un des survivants qui le trace :

Il a prévenu Lawrence Irving du danger que court le navire. Irving entraîne sa femme sur le pont.

« Je les laissai, tous les deux étroitement enlacés. J'allai par l'avant du navire ; je franchis la balustrade et me jetai à l'eau. Je nageai jusqu'à une pièce de bois qui flottait, et je m'y accrochai. De là, je regardai derrière moi, vers l'« Empress », et je vis sur le pont Lawrence Irving et sa femme enlacés étroitement et qui priaient. Ils priaient encore, quand l'« Empress », sous leurs pieds, s'abîma dans la mer ».

Il faut respecter, sans doute, cette croyance qui, en de tels moments, est l'illusion qui empêche de sentir toute l'horreur de la fin, mais comment ne pas blâmer ceux qui s'efforcent de mentir aux hommes et de leur faire croire que la prière peut sauver du danger !

Le grand mensonge de la religion est là. La foi retire à l'homme sa confiance en lui-même pour la placer en un Dieu présumé bon et qui n'abandonne point ses « créatures » !

L'exemple de l'« Empress of Ireland », après celui du « Titanic », après tant d'autres effroyables hécatombes humaines sur mer ou sur terre, comme à Courrières, montrent bien le déraisonnement de telles fables !

Si Lawrence Irving et sa femme avaient imité l'action du témoin qui raconte leur mort, s'ils avaient, eux aussi, franchi la balustrade, au lieu de murmurer les vaines paroles de la prière, ils eussent triomphé du péril et leurs parents ne les pleureraient point !

La prière c'est le renoncement à la volonté, c'est l'abdication de l'énergie, c'est l'affaiblissement du « moi ».

Et, au contraire, la véritable élévation de l'individu se trouve dans le perfectionnement de sa propre force morale, dans le goût pour l'action libératrice, dans l'effort constant...

Je ne veux pas dire que l'idéal de ce perfectionnement de l'individu par l'accroissement de la faculté de penser et d'agir a pour but unique la conservation de sa vie.

La vie n'est qu'une chose misérable, en certaines circonstances comme celles d'un naufrage, et lorsqu'on ne peut la conserver qu'en sacrifiant l'existence d'être plus faibles...

Un des « rescapés » de l'« Empress of Ireland » a dit :

« Les actes de dévouement ont été très nombreux. J'ai vu un certain nombre d'hommes de l'équipage remettre à des passagers leur ceinture de sauvetage... »

Les humbles marins ont agi avec la générosité coutumière aux gens de mer. Ceux qui ont en quelque sorte « passé contrat » avec les risques de l'Océan ont préféré se sacrifier plutôt que de laisser périr les « terriens » passagers qui s'étaient confiés à eux pour franchir les redoutables flots...

Il y a dans ce sublime renoncement, auquel tant d'infortunés doivent leur vie, une grandeur qui fait entrevoir toutes les ressources admirables de l'esprit humain.

Les pauvres matelots ont donné, d'un geste spontané, leur part d'existence à d'autres sans doute moins désirés qu'eux ; et cela jette sur l'humanité une fleur de beauté qui dissipe un peu les laideurs que tant de riches et tant de puissants ont accumulés par leur bassesse de vivre...

Dans cette tragédie du Saint-Laurent un fait rappelle le vieux roman de « Paul et Virginie » dont la candeur souriait tant jadis la jeunesse.

Lorsque l'« Empress of Ireland » fut sur le point de couler on fit un bras-

nard appel aux passagers qui n'avaient pas voulu quitter encore leurs cabines. Son nombre d'entre elles s'attardant au milieu des débris, ne voulant point paraître à demi-nues, un désobligeant de nuit...

Et le navire coula ensevelissant ces pudiques dans le grand lincoïl des flots.

Ainsi Bernardin de Saint-Pierre a raconté que lors du naufrage du « Saint-Géran », Virginie périt plutôt que de se dépoiler de ses habits pour se sauver à la nage :

« Tous les matelots s'étaient jetés à la mer. Il n'en restait plus qu'un sur le pont. Il s'approcha de Virginie avec respect ; nous le vîmes se jeter à ses genoux et s'efforcer de lui ôter ses habits, mais elle, le repoussant avec dignité, détourna de lui sa vue... Le marin s'élança seul à la mer... »

Cet épisode romanesque, plus que centenaire, du roman de « Paul et Virginie » qu'on ne saurait soupçonner cependant d'impudicité étaient :

« Nous étions frappés de consternation devant un naufrage où un si grand nombre de personnes avaient péri, la plupart doutant, d'après une fin aussi funeste d'une fille aussi vertueuse, qu'il existât une Providence ; car il y a des maux si terribles et si peu mérités que l'espérance même du sage en est ébranlée... »

N'est-ce pas la conclusion aussi de l'aventure effroyable qui vient de se dérouler dans la brume du Saint-Laurent ?

Si des vies ont pu être épargnées, c'est grâce au dévouement des télégraphistes du poste de T. S. F. qui restèrent à leurs récepteurs jusqu'au bout, c'est grâce au sacrifice héroïque des matelots ; c'est l'énergie humaine qui fut divine en la circonstance et s'il fallait naïvement croire qu'une volonté supérieure a organisé ce désastre, ce serait celle d'un monstre maléfisant qui prend plaisir à torturer ceux-là même qui l'invoquent !

ALEX WILL.

CHOSSES ET AUTRES

LA VENTE IMPRUDENTE

La 9e chambre de la Cour d'appel de Paris vient de rendre un arrêt qui présente quelque intérêt si on le rapproche d'une affaire criminelle récente et révélatrice.

Le 3 décembre 1912, une dame Pascal se présentait, accompagnée de sa fille Jacqueline Pascal, chez M. Duval, armurier. Elle se trouva en présence de M. Duval fils, qui est le père de lui vendre un revolver et de lui montrer le manivernement. L'armurier déclina à cette demande. Des qu'elle eut l'arme entre les mains, Mme Pascal revint chez elle et tua son mari. Puis, elle prit le train pour Savigny, recharga l'arme en cours de route, se rendit chez sa parente, la demoiselle Camille Pascal, et l'abattit à ses pieds. Traduite devant la cour d'assises, elle fut acquittée.

Comme un débat s'était élevé devant cette juridiction sur la responsabilité mentale de l'accusée, les parents de la victime, après l'acquiescement, traduisirent l'armurier, M. Duval fils, devant le tribunal correctionnel de la Seine, sous l'inculpation d'avoir été cause, par son imprudence, de deux homicides, et lui demandèrent 100.000 francs de dommages-intérêts. Le tribunal repoussa leur action et la cour vient de confirmer ce jugement. L'arrêt se base sur ce que, en l'espèce, lorsqu'elle s'est présentée chez l'armurier, Mme Pascal semblait calme et qu'elle ne s'expliqua son achat en racontant que son mari était veilleur de nuit.

Mais ce qui est surtout intéressant, c'est que, tout en repoussant la demande à cause des faits particuliers à l'espèce qui lui était soumise, l'arrêt de la cour admet implicitement la responsabilité « pénale » des armuriers, s'il est prouvé qu'il ont « imprudemment » vendu des armes, et la possibilité de leur appliquer, en dehors des responsabilités civiles, les peines des articles 319 et 320 du Code pénal.

Il y a, en effet, une anomalie singulière : on poursuit et on punit le port d'armes et cependant la vente des armes est, absolument libre.

Nous espérons que bientôt une législation sérieuse viendra fortifier la jurisprudence de la cour de Paris.

Il est temps qu'on prenne des dispositions ; si les fous et les criminels veulent tuer, la société a le droit et le devoir de les empêcher.

CHRONIQUE

L'Enfant têtue

— Julie, conjuguez-moi le verbe aller, à l'imparfait !

— Impératif du verbe aller ; Va, vasons, vases !

Julie s'était déjà assise, débarrassée de sa « réclamation ». Elle avait commencé même à ne plus se rappeler ce qu'elle venait de dire.

Il y eut une seconde pendant laquelle toute la première division, pour mieux se pénétrer de l'erreur commise, conjuga mentalement l'imparfait du verbe aller. Mais, lorsque cette seconde fut écoulée, la première division partit dans un rire entrecoupé d'exclamations, qui débordèrent les bancs qu'elle occupait et gagnèrent, dans le fond de la salle, les toutes petites de la dernière division. On eût pu comparer la classe entière à une rivière sur laquelle navigaient les bateaux : Va, vasons, vases.

Mlle Lamoureux, l'institutrice, arrêta d'un mot le tapage.

— Julie, vous ne copiez pas ce soir, après la classe, le verbe ; je désire mes camarades. Julie put encore retrouver dans sa tête le son des mots qu'elle avait prononcés. Elle connaissait pourtant bien ce verbe aller à l'imparfait ; Va, vasons, aller ; à l'indicatif présent ; je vais ; au futur ; j'irai ; première conjugaison ; verbe intransitif ; se conjugue avec l'auxiliaire être. Elle dit :

— Mademoiselle, je me suis trompée. Vous ne voulez que je recommence ?

Elle se fut aussitôt autorisée à recommencer.

me seule, avec les amiguës. D'ordinaire, elle lui faisait peur, mais pas cette fois. Elle lui dit bien, pourtant, afin qu'elle ne se trompât pas :

Mlle Lamoureux. Elle se dit que l'institutrice avait un gros ventre et le nez trop long. Mais elle ne put longtemps penser cela.

Elle se mit à réfléchir sur ce verbe aller. Pourquoi fait-il « va » à l'imparfait ?

Sa colère ne trouva d'ailleurs véritable que lorsque Julie s'en prit à elle-même... Il eût été si facile de répondre « oui » à l'institutrice. Il n'y aurait eu qu'à ouvrir la bouche et dire : « Oui, mademoiselle ! »

Alors elle avait, la raison en montant au grenier. On y est très mal. Les morceaux de bois auxquels on est adossé vont rentrer dans la peau. C'est bien fait ! Mais, surtout, on est triste parce qu'on est méchant. On s'en veut à soi-même. Si seulement on pouvait descendre et tomber aux genoux de tous ceux auxquels on a fait de la peine, en disant :

— Pardon, je me recommanderai plus !

Julie ne trouva un peu d'espoir que lorsqu'elle descendit, chassée de son refuge par la tombée de la nuit. Cette fois-ci, sa mère la battit. Elle fut bien contente d'être battue.

Charles-Louis PHILIPPE.

Les Femmes Employées

Il devient de plus en plus malaisé en Angleterre de recruter pour le service privé un personnel féminin. Ce même mouvement qui sévit dans les bureaux domestiques se manifeste dans d'autres domaines. C'est ainsi qu'il y a quatre ans on devait environ 7.000 brevets d'institutrice. On n'en a décerné, cette année, que 4.700. En revanche, le nombre des femmes employées de l'Etat (dans les bureaux de poste et d'administration, télégraphes, télégraphes) a plus que doublé en dix ans, puisqu'il a passé de 72.000 à 153.000 ; celui des typographes de 32.000 à 53.000 dans la seule ville de Londres, où l'on compte actuellement 66.000 couturières ou modistes et 72.000 tailleuses pour hommes.

Les femmes en Angleterre, et aussi en France, croyons-nous, recherchent fort les emplois dans les banques. En Angleterre, les emplois de ce genre comportent des privilèges fort appréciables : huit heures de travail, heures régulières, demi-journées de congé le samedi, journée entière le dimanche, une semaine ou même un quinzième de vacances l'été — appointements payés — et enfin, tous les soirs, liberté complète.

Quant aux jeunes Anglaises qui ne réussissent pas à obtenir un des emplois précités, elles émigrent volontiers fût-ce en Autriche. Les femmes françaises n'en sont point encore là.

ECHOS

UN BUSTE

La ville de Nantes est fière du buste de Sophie Trébuchet, qu'elle a fait ériger le 22 mai 1885.

Celle qui fut la mère du grand poète naquit à Nantes, le 15 août 1802, d'un ancien matelot, devenu capitaine d'armateur, et de la fille d'un procureur au siège présidial, Louise Lenormand.

Lors du soulèvement de la Vendée, elle suivit son mari à la République, Sigisbert Hugo dit Brupus, qui demanda sa main. Mais le père Trébuchet, vieux chouan, la lui refusa. Et Sigisbert et Sophie ne se marièrent que plus tard.

Elle eurent deux fils : Eugène et Victor.

Mme Sigisbert Hugo était « petite et mignonne. On vantait l'extrême finesse de ses traits, sa douceur, sa bonté, sa franchise, sa simplicité ». Elle avait le goût des lettres, et se montrait, quelque peu voltairienne. Très attentive à l'éducation de ses enfants, elle leur permettait néanmoins de tout lire, mais non de s'égarer en dehors de leurs devoirs d'élèves.

Plus tard, le cadet prit une assez heureuse revanche.

LE VALEUR DE ORENGOUÏLES

Paris compte actuellement un homme qui ne digère pas l'estomac puisqu'il avale des orengouïles.

Il y joint même quelques petits poissons rouges pour que les citoyens de l'Inde ne s'effrayent pas de ce commandement, il sort tout cela, bien en vie, de son aquarium stomacal.

Porteur d'un nom américain, ce français singulier a trente-cinq ans et pratique son étrange métier depuis assez longtemps pour y avoir gagné des rentes. Il continue cependant à soumettre son estomac à la gymnastique fantastique qu'il se fait lui-même.

Pour plus de deux voyageurs faisant usage ensemble du même cabinet — 1 franc.

Ce sport se pratique donc en famille !

LES LIGNES TELEGRAPHIQUES

Quelques économistes considèrent l'intensité de la circulation des télégrammes dans un pays comme un sûr critérium de son activité industrielle.

Le relevé statistique publié par le bureau international de l'Union télégraphique, contient à cet égard, pour l'année 1911, des chiffres intéressants.

L'Allemagne tient la tête pour le développement des lignes télégraphiques, qui atteint chez elle 1.283.830 kilomètres, le nombre des bureaux 53.770 et celui des appareils 56.874.

La France vient ensuite, avec 611.735 kilomètres de fils, 21.396 bureaux et 30.591 appareils. L'Angleterre a 605.644 kilomètres de lignes avec seulement 11.185 bureaux et 10.400 appareils.

La Russie, qui possède 718.197 kilomètres de lignes, est en retard pour le nombre de bureaux et les appareils, qui ne sont respectivement que de 24.740 et 24.740.

Si l'on examine le mouvement des télégrammes, l'ordre n'est plus le même.

L'Angleterre est la première pour l'émission de télégrammes internationaux, avec 2.000.000 télégrammes échangés ; puis vient la France avec 33.978.000 ; l'Allemagne, avec 41.447.000 ; la Russie 34.705.000.

Les communications internationales qui, mieux que toutes les autres, peut-être, sont l'indice de l'activité commerciale d'un pays, se chiffrent par 19.487.000 pour l'Allemagne, 16.000.000 pour la France, 11.000.000 pour la Russie.

Au dernier moment, lorsque l'heure fut venue pour elle de partir pour assister à la cérémonie, Julie s'enfuit. Elle alla se cacher dans le grenier, parce qu'elle savait bien que personne ne pourrait l'y découvrir. Pour plus de sûreté, elle se dissimula derrière un tas de bois.

Les Annonces et Réclamations sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger.

Autour du Scandale Electoral de Lille

Réponse à un plaidoyer Municipal

« L'Echo du Nord » voudrait faire croire que les responsables des fraudes sont quelques agents de police ou quelques « cabaretiers »... Et Binauld, Billaert et Co ? - Et les Féron-Vrau, Thiriez et autres « tenanciers de garnis » ? Et les frères inscrits à Lille et à Roubaix ? Et le cas de Sherlock Holmes ? - Et... ce que nous dirons bientôt ?

Les Femmes Employées

Il devient de plus en plus malaisé en Angleterre de recruter pour le service privé un personnel féminin. Ce même mouvement qui sévit dans les bureaux domestiques se manifeste dans d'autres domaines. C'est ainsi qu'il y a quatre ans on devait environ 7.000 brevets d'institutrice. On n'en a décerné, cette année, que 4.700. En revanche, le nombre des femmes employées de l'Etat (dans les bureaux de poste et d'administration, télégraphes, télégraphes) a plus que doublé en dix ans, puisqu'il a passé de 72.000 à 153.000 ; celui des typographes de 32.000 à 53.000 dans la seule ville de Londres, où l'on compte actuellement 66.000 couturières ou modistes et 72.000 tailleuses pour hommes.

Le plaidoyer de "L'Echo du Nord"

L'« Echo du Nord » a entrepris de défendre cette thèse et de la préciser.

Pour répondre, en apparence, aux accusations que nous avons portées contre le Service municipal des Elections, l'organe de la Municipalité écrit :

Certains s'étonnent, se demandent s'il est possible aux quatre employés du bureau des élections de se prêter à des « tripotillages », les obligant à faire des fausses écritures, soies criminelles, qui les conduiraient inévitablement devant la Cour d'assises.

Le travail de ce bureau est suffisamment délicat, méticuleux même, pour qu'on ne vienne pas, semble-t-il, le compliquer par des irrégularités répréhensibles.

L'argument est d'une nouveauté qui fait sourire. Si certains employés du Bureau des Elections ont « compliqué » leur travail, c'est pour servir la cause réactionnaire à l'instigation du grand maître cléricale Binauld et le seul fait que M. Billaert, sous-chef du Bureau des Elections, est en même temps secrétaire du Nouveau-Lille, dit assez quels intérêts il pouvait servir par ces « irrégularités répréhensibles ».

Ceci dit, voyons comment l'« Echo du Nord » tente d'expliquer que des fraudes aient pu être commises, le plus innocemment du monde.

Les "logeurs" de contrebande

L'« Echo » écrit :

Il faut d'abord établir des listes électorales. Chaque année, les employés inscrivent sur celles-ci les noms des jeunes gens qui ont tiré au sort à Lille ; puis, au moyen des listes que les grandes administrations publiques leur fournissent tous les ans, ils ajoutent ou retranchent les fonctionnaires, car, depuis plusieurs années, ceux-ci sont inscrits d'office. Ils inscrivent aussi, pendant toute l'année, ceux qui volontairement se présentent à leur bureau. Ils constatent leur identité au moyen de leur livret militaire ou d'un certificat de tirage au sort, et la justification de leur résidence par un papier signé du commissaire de police, ou bien une quittance de loyer.

Comment a-t-on pu inscrire à Lille, des gens qui sont inconnus aux adresses qu'ils ont données ?

Le commissaire de police n'a pas pu certifier de l'existence de gens à des domiciles où, encore maintenant, on affirme qu'ils n'ont jamais mis les pieds.

Les faux-électeurs ont-ils fourni une quittance de loyer ?

Mais ceux qui sont domiciliés chez Féron-Vrau ou chez Mme Thiriez ont-ils déclaré qu'ils occupaient là des garnis et la Mairie n'a-t-elle pas cherché à éclaircir ce mystère, puisque ni les Féron de la « Croix », ni les Thiriez de la « Dépêche » ne sont tenanciers de garnis et ne paient patente de leur livret militaire ou d'un certificat de tirage au sort, et la justification de leur résidence par un papier signé du commissaire de police, ou bien une quittance de loyer.

Autre fraude que le bureau des élections ne peut découvrir : un cabaretier possède des garnis. Il lui est loisible de délivrer à des amis de fausses quittances de loyer pour certifier une résidence fictive.

Ce ne sont pas les cabaretiers qui sont coupables de telles tricheries.

N'avons-nous pas trouvé un Renard Eugène qui nous disait domicilié chez un cabaretier, M. Renard, 71, rue des Arts, en 1913 ?

Cependant, jamais M. Renard, cabaretier, n'a hospitalisé ce faux-électeur, qui s'est fait inscrire comme domicilié là, sans son consentement, et qui d'ailleurs habite Tournai.

La complication de la Mairie est très nette dans un pareil cas ; et dans l'autre cas, où les occupants des maisons ont fait de fausses déclarations concernant les cabarets et autres établissements qu'ils prétendent avoir domiciliés chez eux, ils s'exposent à des poursuites graves pour avoir entraîné par des affirmations mensongères, la « sophistication » de la liste électorale.

Le "scrupuleux travail" des Billaert et consorts

L'« Echo », pour faire croire au scrupule avec lequel on ferait faire le travail électoral à Lille, écrit :

Les employés n'ont d'autres moyens de s'assurer des droits des électeurs. A ce moment, ceux-

ci peuvent, évidemment, les tromper, mais l'employé ne peut être responsable. Voici, par exemple, un électeur qui est inscrit sur les listes de Tournai. Il a quitté cette ville pour aller demeurer à Roubaix. Là, il est passé les listes électorales. Avant les élections, il quitte Roubaix et vient se fixer à Lille. Il se fait inscrire au bureau des élections, avec son livret militaire et un certificat de résidence ou une quittance de loyer. Comme c'est un nouvel électeur, on l'interroge. Il répond : « Je viens de Roubaix, où je n'étais pas inscrit ». On vérifie. C'est exact. Et cet électeur peut voter à Tournai et à Lille à la fois.

Et bien, c'est faux, on ne vérifie pas quand il s'agit d'électeurs présentés par le Nouveau-Lille.

Nous avons montré comment la mairie de Lille avait inscrit sur la liste électorale de Lille des raticheux qui étaient déjà inscrits à Roubaix.

Citons par exemple Pierre Bru, né le 8 octobre 1872 à Vers, frère à barbe, qui était inscrit déjà à Roubaix et qu'on fit inscrire à Lille ; Delaire Arthur, né le 17 janvier 1833 à Hautmont, frère à barbe, qui était inscrit déjà à Roubaix et qu'on fit inscrire à Lille, etc.

Mais ces galleards-là étaient recommandés par l'Agence électorale du Nouveau-Lille.

On savait bien qu'ils se présenteraient pas voter eux-mêmes, puisque ceux-ci n'étaient pas inscrits à Lille et qu'on les avait inscrits à Roubaix.

Qu'importait ?

L'essentiel était de faire nombre à Lille et de créer un tel contingent de faux-électeurs que les scrutins seraient toujours truqués en faveur de la Calotte.

Ce qu'on a fait des cartes revenues à la Mairie

Des fraudes ont été commises lors de la remise des cartes d'électeurs. L'« Echo » qui est en veine de mansuétude, déclare qu'il ne s'agit tout au plus que d'erreurs commises par les agents. Il dit en effet :

A Lille, les agents doivent remettre les cartes aux électeurs ou à leur femme, mais ceux-ci ne sont souvent des jeunes, pour aller plus vite, ils glissent sous les portes, les remettent à des voisins, ou les mettent dans les boîtes aux lettres.

Cette année, 163 cartes sont revenues à la mairie, avec des indications d'adresses nouvelles ou de départ dans un autre localité. Elles ont été remises à 3.000 autres cartes appartenant à des militaires qui avaient le droit de voter s'ils étaient en congé de plus de 30 jours, ou à des électeurs absents ou partis sans laisser d'adresse.

L'explication concernant les irrégularités soi-disant commises par les agents ne trompera personne.

C'est un artifice puéril de discussion. Il est vraiment trop simple de laisser croire que toutes les cartes des frères habitant la Belgique ou loin de Lille ont été glissées sous les portes, leurs domiciles fictifs qu'ils s'étaient donnés à Lille et où on ne les connaissait point !

Nous nous expliquerons bientôt du reste sur les procédés employés en pareille occurrence.

Quant à l'« Echo » nous dit que les cartes des électeurs introuvables sont revenues et restées à la Mairie avec une note indiquant l'adresse nouvelle ou le départ dans une autre localité, nous pouvons répondre tout de suite par l'exemple typique que nous avons cité :

Celui de M. Yves Berthet, ancien inspecteur, qui est domicilié à Lille, rue Nationale, et qui partit en fin décembre rejoindre son nouveau poste de commissaire spécial de la police des chemins de fer à Annemasse en Haute-Savoie.

On n'a pas pu le trouver, lui, rue Nationale ?

Pourtant sa carte a été utilisée pour voter au bureau de la place Cathalin !

Nous savons que l'on a prétendu que sa carte était encore intacte, au bureau des élections ; mais un faux a été évidemment commis pour couvrir la faute très grave qui devenait évidente.

Si des cartes d'électeurs inexistantes à Lille sont revenues à la mairie, on s'est servi de plusieurs d'entre elles...

C'est ce qui résulte de l'exemple précédent. La chose n'est pas possible, dit l'« Echo » :

On a dit qu'il y avait eu des « tripotillages » dans ces cartes revenues, qu'on en avait pris pour faire voter d'autres électeurs. Cela, nous assure-on, est impossible. Car, le jour du scrutin, le bureau des élections est ouvert jusqu'à la fermeture des urnes, afin de permettre aux électeurs qui n'ont pas reçu leur carte de venir la prendre. Ainsi, un électeur qui n'avait pas vu sa carte avant le jour du scrutin, avait la possibilité de venir la prendre. Il se serait donc très imprudemment « utilisé » des cartes qui peuvent être réclamées à un moment de l'après-midi.

C'est une explication de haute fantaisie.

On savait au Bureau des élections que tel ou tel individu ne pouvait pas, matériellement, revenir chercher sa carte.

« L'Echo », pour faire croire au scrupule avec lequel on ferait faire le travail électoral à Lille, écrit :

Les employés n'ont d'autres moyens de s'assurer des droits des électeurs. A ce moment, ceux-

ci peuvent, évidemment, les tromper, mais l'employé ne peut être responsable. Voici, par exemple, un électeur qui est inscrit sur les listes de Tournai. Il a quitté cette ville pour aller demeurer à Roubaix. Là, il est passé les listes électorales. Avant les élections, il quitte Roubaix et vient se fixer à Lille. Il se fait inscrire au bureau des élections, avec son livret militaire et un certificat de résidence ou une quittance de loyer. Comme c'est un nouvel électeur, on l'interroge. Il répond : « Je viens de Roubaix, où je n'étais pas inscrit ». On vérifie. C'est exact. Et cet électeur peut voter à Tournai et à Lille à la fois.

Et bien, c'est faux, on ne vérifie pas quand il s'agit d'électeurs présentés par le Nouveau-Lille.

Nous avons montré comment la mairie de Lille avait inscrit sur la liste électorale de Lille des raticheux qui étaient déjà inscrits à Roubaix.

Citons par exemple Pierre Bru, né le 8 octobre 1872 à Vers, frère à barbe, qui était inscrit déjà à Roubaix et qu'on fit inscrire à Lille ; Delaire Arthur, né le 17 janvier 1833 à Hautmont, frère à barbe, qui était inscrit déjà à Roubaix et qu'on fit inscrire à Lille, etc.